



LYCEE NATURE ET SERVICES SAINT-JEAN

Brevet professionnel agricole travaux d'aménagements paysagers

Le titulaire de ce diplôme participe à des chantiers d'aménagement paysager. Il peut effectuer des implantations (niveaux, traçage, piquage), préparer et enrichir le sol, planter des arbustes et des arbres, réaliser des massifs, engazonner des parcelles... Il entretient les plantations et les terrains, applique les traitements phytosanitaires et assure les apports d'engrais. Il peut aussi entretenir des bassins, réaliser des travaux de voirie ou d'aménagement urbain.

Prérequis

- Formation possible après une 3ème générale ou professionnelle, ou après un CAP
- Être âgé(e) de 16 à 30 ans
- Satisfaire à un entretien de motivation et à l'examen du dossier
- Signer un contrat d'apprentissage

Modalités d'accès

- Vous pouvez vous pré-inscrire en remplissant ce formulaire : [Pré-inscriptions](https://saint-jean-sannois.apprentis-auteuil.org/) (disponible sur le site web : <https://saint-jean-sannois.apprentis-auteuil.org/>)
- Ou nous contacter directement : lycee.nature-et-services@apprentis-auteuil.org / 01 34 11 46 60
- L'entrée en formation se fait sur dossier et après un entretien de pré-admission.

Délais d'accès

- Suite à l'entretien d'admission, une réponse est apportée au futur apprenant dans un délai de 15 jours

Objectifs

- Acquérir et maîtriser les techniques de réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien
- Se préparer au métier d'ouvrier en travaux paysagers

Bloc de compétences :

- UCG 1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information
- UCG 2 : Situer les enjeux sociétaux et environnementaux des aménagements paysagers/ UCP1 : Elaborer un projet professionnel dans le secteur paysager
- UCP 2 : Présenter le fonctionnement d'une entreprise de travaux paysagers
- UCP 3 : Communiquer en situation professionnelle

- UCP 4 : Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques relatives au végétal et au milieu
- UCP 5 : Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques relatives aux infrastructures paysagères
- UCP 6 : Utiliser les matériels et équipements de l'entreprise
- UCT 1 : Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des végétaux
- UCT 2 : Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des infrastructures paysagères
- UCARE-1 : Toiture végétalisée
- UCARE-2 : Terrasse en bois

Programme synthétique

Enseignement général : Traitement de l'information, communication, mathématiques appliquées à la profession, écologie et gestion des risques

Enseignement Professionnel : Reconnaissance des végétaux, travaux d'entretien, travaux de création, matériaux/matériel, utilisation des engins, techniques de fleurissement, sciences et techniques (biologie végétale), terrasses bois, toitures végétalisées.

Méthodes mobilisées

- Des effectifs de 15 jeunes maximum permettant un suivi individualisé de l'élève
- Un accompagnement personnalisé mis en place pour chaque jeune dans le domaine professionnel, comme en enseignement général

Moyens mobilisés

- Présence d'un tunnel d'entraînement à la maçonnerie paysagère et aux petits jardins paysagers, d'un parc matériel important et d'un site de 18 hectares

Modalités d'évaluations

- Pas d'examen final en fin d'année de terminal mais des évaluations par unités capitalisables en situation professionnelle significative tout au long de la formation
- Ce diplôme est reconnu par l'État et dispensé par des formateurs professionnels du secteur concerné.

Suite de parcours, débouchés, passerelles

Vous pouvez postuler à des postes ouvriers paysagistes qualifiés en entreprises privées ou dans une collectivité.

Poursuites de formations possibles :

- Bac Pro ou Brevet professionnel Aménagements paysagers de niveau IV
- Certificats de spécialisation (CS)

Durée

- Brevet professionnel agricole en 2 ans
- Rythme de la formation : alternance 14 semaines à l'école et 38 semaines en entreprise

Tarifs

- Formation rémunérée dans le cadre de l'apprentissage (% du smic fixé en fonction de l'âge et de l'année de formation)
- Financement par les OPCO via le coût contrat

Frais annexes

- Un self est à disposition des apprentis (5€ le repas dont 3€ prise en charge par les OPCO pour les contrats en entreprise privée)
- Financement des frais annexes (1ère équipement, hébergement, transport) pris en charge en partie par les OPCO pour les contrats en entreprise privée.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

- Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Pour plus d'information, contacter notre référent handicap : Mme Lemoine : marie-ange.lemoine@apprentis-auteuil.org
- Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par le référent handicap

Résultats de la session de formation

Session Juin 2020 : 73 % de réussite sur 8 jeunes présents à l'examen.

Des indicateurs de résultat de ces diplômes sont calculés par les ministères chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale et rendus publics sur le site <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/>

Les + de la formation :

- Cours de Français langue étrangère pour les apprenants allophones
- Partenariat avec les entreprises du secteur
- L'établissement aide le jeune dans son orientation et dans la réalisation de son dossier pour la poursuite de ses études

Contacts :

- lycee.nature-et-services@apprentis-auteuil.org
- 01 34 11 46 60